

CSN - Communiqué, 31 mai 2013 :

<http://www.lelezard.com/communique-1890622.html>

Réaction de la CSN au Livre blanc sur l'assurance-autonomie - Les soins et les services doivent être développés dans le réseau public

MONTRÉAL, le 31 mai 2013 /CNW Telbec/ - La Confédération des syndicats nationaux appuie la volonté du gouvernement de mettre en place une assurance-autonomie qui permettra de développer les services à domicile. La CSN déplore toutefois que la proposition mise en avant par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, dans son livre blanc, ouvre toute grande la porte à la privatisation de ces services. « À notre avis, en ouvrant la place au privé, on remet nécessairement en question la qualité et la continuité des services donnés à la population. Le rôle des travailleuses et des travailleurs du réseau est d'être les yeux et les oreilles du réseau public auprès des usagères et usagers à domicile. Avec des services donnés par le privé, on perd ce suivi du réseau public sur l'état de situation de l'usager. Bien au contraire, il faut miser sur le personnel du réseau public pour s'assurer que ces services seront de la meilleure qualité », explique le vice-président de la CSN, Jean Lacharité.

La CSN ne comprend pas pourquoi ce livre blanc évacue la prestation publique des services de soutien à domicile. Non seulement le gouvernement entend-il confier au secteur privé ou de l'économie sociale la responsabilité d'offrir les services d'activités de la vie domestique (AVD), mais il ouvre également la porte à la privatisation des services liés aux activités de la vie quotidienne (AVQ), ceux qui nécessitent des soins et un toucher corporel, services qui sont assurés par les CSSS à l'heure actuelle. Le gouvernement envisage même de confier au secteur privé certains soins et services professionnels. La CSN considère que le rôle du secteur public ne peut pas se limiter à la gestion des services et qu'il doit assumer ses responsabilités quant à la dispensation des soins à domicile. À l'heure actuelle, plus de 5800 auxiliaires de santé et de services sociaux à l'emploi des CSSS assurent ces services de même que des infirmières et autres professionnel-les du réseau public.

La CSN participera activement aux consultations à ce sujet au cours de l'automne afin de défendre les services publics. « Nous ne croyons pas que la solution pour développer les services à domicile soit de maintenir des milliers de femmes dans des ghettos d'emplois précaires. Le modèle préconisé par le gouvernement est pour nous extrêmement préoccupant. »

Financement

Comme plusieurs acteurs sociaux, la CSN est d'avis qu'il faut mettre plus d'efforts pour développer les services de première ligne. La mise en place d'une assurance-autonomie cadre entièrement dans cette nécessité. À l'heure actuelle, le Québec n'investit pas à la

hauteur des besoins dans les soins de longue durée à domicile. « Nous sommes nous aussi persuadés que c'est le virage que l'on doit prendre. Cela nous permettra non seulement de donner les services au bon endroit, mais aussi à long terme d'économiser des fonds publics et de réduire la pression dans les hôpitaux et les CHSLD, ce qui serait nécessaire considérant le manque de places dans ces établissements, poursuit Jean Lacharité. Toutefois, nous croyons qu'un financement supplémentaire de 500 millions de dollars devrait être injecté sans délai dans les services à domicile et non pas attendre cinq ans. Cette somme est nécessaire dès maintenant afin d'atteindre l'objectif de répondre à 40 % des besoins en soutien à domicile, ce qui constitue un seuil minimum. Encore une fois, le gouvernement semble donner la priorité au dogme de l'équilibre budgétaire. »

La CSN salue néanmoins le fait que cette assurance-autonomie sera financée pour les cinq prochaines années à même le fonds consolidé de l'État. À long terme, la CSN préconise la mise en place d'une caisse dédiée, capitalisée à partir de contributions versées par les particuliers, en fonction de leur revenu et à laquelle contribueraient également les employeurs.

Fondée en 1921, la CSN est une organisation syndicale qui oeuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. À ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui intéressent la société québécoise. Elle est composée de près de 2000 syndicats. Elle regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec, dont plus de 115 000 dans le réseau public de santé et de services sociaux.

SOURCE CSN